

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le vendredi 31 mars à 20 H,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 21-03-2023
Secrétaire de séance : Clément LOUBRIAT

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ,

Conseiller absent excusé : Yoann ROUQUIÉ, Caroline PICARDA,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE a donné pouvoir à Didier DUBUIS,

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

Objet : Fixation des taxes locales 2023

Monsieur le Maire communique l'état de notification des bases prévisionnelles 2023.

Le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux votés en 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les taux de taxes locales 2023 comme suit :

- Taxe foncier bâti : 36,46 %
- Taxe foncier non bâti : 86,65 %
- Taxe d'habitation maisons secondaires : 10,46 %

Pour copie conforme,
Le Maire,

